

Monsieur le Professeur Jean-Luc HAROUSSEAU
Président
Haute Autorité de Santé
2 Avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine

Paris, le 22 septembre 2014,

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le sujet important du déremboursement du dosage de la vitamine D pour les patients atteints de maladies rénales chroniques et traités par hémodialyse.

Comme vous le savez, suite à la publication du rapport et de votre communiqué de presse de la HAS du 30 octobre 2013 intitulé « *La HAS ne reconnaît pas d'utilité au dosage de vitamine D en routine* », l'UNCAM a décidé de réserver la prise en charge du dosage de la vitamine D aux seules indications reconnues par la HAS, parmi lesquelles figure le suivi ambulatoire de l'adulte transplanté rénal au-delà de trois mois après transplantation, mais pas la maladie rénale chronique.

Pourtant, les experts néphrologues et les recommandations internationales Kdigo¹ sont unanimes sur l'importance de ce dosage pour tous les patients insuffisants rénaux chroniques à partir du stade 3b (DFG < 45 mL/min/1,73 m²), ainsi que pour les patients traités par dialyse chronique. Il est essentiel pour la prise en charge des anomalies minérales et osseuses de ces malades. Le maintien d'un statut vitaminique D optimal est en effet un des moyens recommandés pour le contrôle de l'hyperparathyroïdie secondaire.

D'ailleurs, le « Guide du parcours de soins : maladie rénale chronique de l'adulte » publié par la HAS en février 2012 préconise à cinq reprises le dosage de la 25OHD...

Les néphrologues Jean-Claude Souberbielle, Guillaume Jean et Denis Fouque vous ont adressé, le 7 juillet dernier, à votre demande, un argumentaire concernant le dosage de la vitamine D chez les patients avec maladie rénale chronique.

¹ *Kidney disease : improving global outcomes (KDIGO) CKD-MBD Work Group. KDIGO Clinical practice guideline for the diagnosis, evaluation, prevention, and treatment of chronic kidney disease-mineral and bone disorder (CKD-MBD). Kidney Int 2009 ; 79 : S1-S130.*

Malgré cela, le 14 aout, les restrictions d'indications de dosage de la vitamine D ont été publiées au journal officiel.

Compte tenu de ces différents éléments, nous considérons que le déremboursement du dosage de la 25OHD pour les patients insuffisants rénaux que nous représentons n'est pas acceptable. Il s'agit d'une régression, qui va les conduire soit à payer eux-mêmes cet acte, soit à y renoncer, avec toutes les conséquences en termes de dégradation de la qualité des soins qu'on peut en attendre.

Nous vous demandons donc instamment de bien vouloir faire le nécessaire pour que l'insuffisance rénale chronique à partir du stade 3b et traitée par dialyse soient ajoutée à la liste des indications pour lesquelles le dosage de la vitamine D est recommandé et donc pris en charge.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie Mercier
Présidente

